

# **Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2012**

L'an deux mil douze, le dix-huit octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 9 octobre 2012

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Véronique PIGEON-MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Damien TOURLONNIAS), Bernard MARO (procuration à Véronique PIGEON-MENZEL).

Secrétaire de séance : Véronique PIGEON-MENZEL

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

## **I) Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2012.**

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012 est adopté à l'unanimité et signé.

## **II) Affaires Financières**

### **➤ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (n°79/2012)**

Monsieur le Maire expose que malgré l'intervention des huissiers, le trésor public n'est pas parvenu à obtenir le paiement des dettes suivantes :

- L'OREE DU BOIS – créance minime pour laquelle la poursuite par les services du Trésor est restée sans effet = dette d'un montant de 80,21 € correspondant à des factures d'eau sur les exercices 2006 et 2007,
- DJERMAKIAN Denis – certificat d'irrécouvrabilité pour le débiteur = dette d'un montant de 718,67 € correspondant à des factures d'eau sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances ci-dessus énoncées, pour un montant total de 798,88 €

➤ **Autorisation de signature d'une convention pour la vente de tickets Funiculaire par l'Office du Tourisme de Grenoble (n°80/2012)**

Monsieur le Maire expose que l'Office du Tourisme de Grenoble organise de nombreux voyages de groupes comprenant la visite du Funiculaire.

La Régie des Remontées mécaniques facture, pour chaque voyage de groupe à l'Office du Tourisme de Grenoble, le tarif groupe pour chacun des participants.

En fin de saison, compte tenu du chiffre d'affaire généré grâce à leur intermédiaire, il est proposé que la Régie des Remontées Mécaniques leur rétrocède une commission de 10 % sur le montant total des prestations funiculaire qui leur auront été vendues.

Monsieur le Maire demande alors que soit conclue une convention entre la Régie des Remontées Mécaniques et l'Office du Tourisme de Grenoble pour concrétiser ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Office du Tourisme de Grenoble, permettant de lui reverser 10% du chiffre d'affaire qui aura été généré par les voyages funiculaire de ses groupes.

### **III) Travaux**

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Schéma de l'eau potable*

L'analyse des offres est en cours. Le diagnostic devrait débuter courant novembre.

✓ *Station d'épuration du Pré Lacour*

Le permis de construire est en cours d'instruction. Le dossier Loi sur l'eau également.

Des observations sur ces 2 dossiers ont été formulées par les services de l'état et feront l'objet d'une réponse écrite dans les prochains jours. Une étude géotechnique complémentaire a été commandée à la demande de ces services.

Le dossier de consultation des entreprises est toujours en cours pour une parution avant la fin de l'année.

✓ *Jour de la Nuit*

Une bonne 50<sup>aine</sup> de personnes était au rendez-vous. L'Église était pleine pour le requiem. L'ensemble des participants ont fait savoir qu'ils avaient apprécié les animations proposées et que la coupure de l'éclairage pouvait être une très bonne alternative. Cela conforte donc la décision que le conseil a prise lors de la dernière séance ; à savoir de faire prochainement sur 3 secteurs, des coupures d'éclairage entre 23h00 et 5h30 du matin.

Un article relatant la soirée sera rédigé pour le prochain MSP mag.

✓ *Salle de spectacle*

Monsieur le Maire relate les échanges de la réunion du 17 octobre dernier. Lors de ce rendez-vous des élus du plateau, il a été acté de principe, que les 3 communes s'engagent dans le projet de construction de la salle de spectacle avec la commune de Saint Hilaire comme maître d'ouvrage. Saint Pancrasse et Saint Bernard seront partenaires du projet par convention.

Il est à noter que les premières estimations du projet s'élèvent à 1.4 million d'€ pour une salle de 120 places.

Ce partenariat sera non seulement fonctionnel mais également financier puisqu'il faudra trouver environ 350 000 € de fond propres, en plus des subventions, pour financer la construction et 25 000 € par an pour le fonctionnement du bâtiment (hors animations).

La convention définira notamment la clé de répartition de ce partenariat financier et sa durée minimum pour la sécurité des trois parties.

Les communes devraient donc prochainement prendre une délibération de principe qui confirmera les engagements de chacun.

Monsieur le Maire tient à souligner que les 3 communes ont travaillé hier dans une atmosphère de collaboration et de cohésion qui n'avaient plus été aussi fortes depuis la disparition de la CCPPR (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches).

### ➤ **Avenant contrat maîtrise d'œuvre GIRUS (n°81/2012)**

Monsieur le Maire rappelle que dans le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet GIRUS pour la création de la nouvelle station d'épuration, ce dernier devait assurer la rédaction du permis de construire.

Seul un architecte est à même de rédiger ce type de documents mais le cabinet n'a pas en son sein cette compétence. Il est donc nécessaire de modifier par avenant, le contrat du cabinet GIRUS afin qu'il puisse s'associer, sous forme de groupement, à un architecte, à savoir le cabinet Adela Architecte, pour mener à bien la mission qu'il s'est vu confié.

Il est à noter que le montant global de la mission lui restera bien entendu identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

### ➤ **Contrat Territorial de Tourisme et Loisirs Adaptés - CTTLA (n°82/2012)**

Monsieur le Maire rappelle le projet de charte CTTLA (évoqué lors des deux derniers Conseils Municipaux).

Monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil Municipal prenne ce jour un engagement de principe quant à l'adhésion à cette charte pour montrer la volonté de la commune d'améliorer l'accessibilité de ses bâtiments touristiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord de principe à l'adhésion à la charte du CCTTLA dans l'attente et sous réserve de sa rédaction définitive.

## **IV) Personnel**

### **➤ Recrutement au service technique**

Monsieur le Maire expose que du fait du départ de l'ex-responsable des Services Techniques, il a été nécessaire de se repositionner quant à l'organisation des services techniques.

Une partie des tâches qui lui incombait a été réaffectée sur les membres de l'équipe administrative et sur la Responsable des Services. Mais compte tenu du fait que certaines tâches ne peuvent être effectuées par ce service ou la Responsable des services, faute de temps et de présence nécessaires sur le terrain, et considérant que ces tâches nécessitent des compétences non présentes au sein de l'équipe technique actuelle, il a été décidé de recruter un chef d'équipe pour le service technique.

En date du 26 septembre 2012 une opération de recrutement a été lancée sur le site emploi-territorial.fr, pour un poste à temps complet 35h/semaine, à pourvoir au 1<sup>er</sup> février 2013 au plus tard.

Monsieur le Maire précise aussi que cette offre d'emploi a été publiée sur le site du plateau des petites roches le 28 septembre dernier et dans la news letter.

De même, afin que la saison hivernale puisse se dérouler dans de bonnes conditions et dans l'attente du recrutement du chef d'équipe, il était nécessaire de trouver un chauffeur d'engin pour compléter l'équipe technique sur la partie déneigement notamment. En effet, pour qu'elle puisse fonctionner dans de bonnes conditions, il faut 4 agents, (un agent en repos pendant que les 3 autres tournent sur les 3 engins de déneigement). Nous avons donc recruté du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 mars 2013, un conducteur d'engins qui a d'ailleurs déjà assuré en saison le déneigement pour le Conseil Général.

### **➤ Recrutement aux remontées mécaniques**

Nous avons également commencé à réfléchir au prochain remplacement de M. COGNE qui devrait partir en retraite en septembre 2013. Un recrutement sera donc à prévoir d'ici le printemps afin que la nouvelle personne puisse travailler quelques semaines avec M. COGNE et que celui-ci puisse solder ses congés et récupération avant sa date de départ en retraite.

## **V) Administration Générale**

### **➤ Convention d'échange de données avec le service de l'eau du Conseil Général (n°83/2012)**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'échange de données pour le réseau départemental de suivi des débits des sources gravitaires validée en commission permanente le 29 juin 2012 qui fixe les conditions d'échange de données entre les collectivités retenues et le Conseil Général de l'Isère.

Monsieur le Maire expose que le département de l'Isère a mis en place un réseau de suivi des débits des sources gravitaires qui a pour objectif d'obtenir :

- ✓ Une connaissance générale des variations des débits en fonction des aquifères locaux et de massifs,
- ✓ Des données précises en étiage pour une aide à la gestion des situations de sécheresse,
- ✓ Des données pour permettre un suivi des effets du changement climatique.

La convention viserait à définir les conditions de mise en place du partenariat entre notre commune compétente en eau potable et le Département pour centraliser et échanger les données nécessaires pour la mise en place de ce réseau.

Après un diagnostic effectué par le Conseil Général de l'Isère, le point d'eau qui serait concerné est le captage Poirier (Saussa Granet) sur lequel nous effectuons déjà des mesures régulières.

La collectivité doit s'engager notamment à effectuer des relevés rigoureux sous certaines conditions au moins une fois par mois et à transmettre ces mesures au Département mensuellement.

Ces données seront mises à disposition par les parties à titre gracieux.

La convention est prévue pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement d'année en année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Général de l'Isère.

### ➤ **Approbation du rapport de la commission des charges transférée CCG (n°84/2012)**

En application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée par délibération de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan du 12 janvier 2009, et confirmée par délibération en date du 9 juillet 2012.

Le rôle de cette commission est d'évaluer les transferts de charges entre la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan et ses communes membres.

Compte tenu des transferts de compétence au 1er janvier 2012, il convient d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges 2012.

### ➤ **Expulsion d'un locataire pour cause d'impayés**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris contact avec un huissier au sujet des loyers impayés de Monsieur Johan GODARD, locataire d'un appartement à La Source, afin qu'il réalise à son encontre une procédure d'expulsion.

En date du 26 septembre 2012, Monsieur le Maire a adressé un commandement de payer en recommandé avec AR à Monsieur Johan GODARD afin de lui rappeler le montant de sa dette de loyer et que le bail en date du 20 mars 2006 avait été consenti pour trois mois. Or à ce jour, il occupe toujours cet appartement et ne nous a pas fait connaître la date à laquelle il le libérerait.

Il est d'ailleurs à noter que malgré nos nombreuses relances, le dossier de demande de logement de M. GODARD n'a été déposé qu'en avril 2012, et est toujours incomplet à ce jour.

Monsieur Johan GODARD a été prévenu à plusieurs reprises par courrier et lors de rendez-vous avec les élus qu'il devait prendre contact avec la Trésorerie de Saint Hilaire afin de prévoir un échéancier de remboursement de ses impayés. Or à ce jour, aucune démarche n'a été engagée puisque sa dette s'élève à 4 179.86€

Monsieur le Maire ajoute qu'il a mis en demeure Monsieur Johan GODARD de libérer l'appartement et de régler l'intégralité de sa dette avant le 31/10/2012, date à laquelle une procédure d'expulsion et de poursuites pour recouvrement par voie de saisie par huissier sera engagée.

Il est précisé que cette procédure coutera environ 1 600€ à la commune.

Le Conseil Municipal confirme que compte tenu de la situation, il n'y a malheureusement plus d'autres alternatives.

## VI) Urbanisme

### ➤ PLU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux enquêtes publiques conjointes relatives à l'élaboration du PLU, et au schéma d'assainissement avec « eaux pluviales » de la commune de Saint Hilaire du Touvet, ouvertes depuis le 24 septembre dernier, seront clôturées le **26 octobre 2012**.

Le commissaire enquêteur recevra pour la dernière fois en Mairie le **Vendredi 26 octobre 2012 de 14h00 à 17h00**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du PLU, du schéma directeur d'assainissement avec eaux pluviales peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie (sous un délai d'environ 1 mois à compter de la clôture de l'enquête).

Le temps de faire les éventuelles modifications issues des préconisations du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation du PLU devrait avoir lieu entre janvier et février 2013 comme prévu.

## **VII) Questions diverses**

### **➤ SISCO**

Le SDIS a réalisé cette semaine une visite de l'école élémentaire et devrait donner l'avis favorable pour l'ouverture du bâtiment au public. À réception de cet avis, le Maire établira un arrêté d'ouverture, comme cela a été fait, il y a quelques mois pour l'école maternelle.

Il est à noter que ce sera la 1<sup>ère</sup> fois que les 2 écoles auront les autorisations officielles d'ouverture.

Le SISCO propose d'organiser la soirée de Noël au restaurant scolaire le Vendredi 14 décembre. La date sera confirmée courant de semaine prochaine.

### **➤ CCAS et Banque alimentaire**

Mme CHOQUET a été nommée pour remplacer M. CHATELET (décédé).

L'organisation de la banque alimentaire le samedi prend son rythme de croisière. Il y a toutefois un peu moins de bénévoles qu'avant pour tenir les permanences, mais l'équipe d'élus s'est vu renforcée par la présence de M. TOURLONNIAS qui participe presque chaque semaine.

### **➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)**

Le projet de gymnase avance. L'appel d'offres pour choisir le maître d'œuvre a été lancé. Le choix définitif devrait être arrêté début janvier 2013. Début des travaux prévu pour le printemps 2014.

Courant janvier, la CCG organise une semaine d'information sur la prévention de la délinquance avec des débats et des projections de film. Pour une des soirées, un bus sera mis en place pour permettre aux habitants du plateau de descendre en vallée assister à ces projections et débats. Un article sera rédigé dans le MSP mag pour les détails de l'organisation.

### **➤ Cérémonie du 11 Novembre**

Mme CHRISTOPHEL se charge des courses pour le vin d'honneur et 1 ou 2 Adjointes assisteront à la cérémonie.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée  
au Jeudi 13 décembre 2012 à 20h30.***

**La séance est levée à 21h30**

**Liste d'émargement**

<b>Membres du Conseil Municipal</b>	<b>Émargement</b>
Monsieur BOISSELIER Pierre	
Monsieur ALLAN Jean-Bernard	
Monsieur Patrick BARTCZAK	Représenté par Damien TOURLONNIAS
Madame BUISSON Sandra	
Monsieur CHOQUET Jean-Louis	
Madame CHRISTOPHEL Marie-Louise	
Madame DOUADY Anne	
Monsieur Armand DUMONT	
Madame DUPONT Catherine	
Monsieur MARO Bernard	Représenté par Mme PIGEON-MENZEL Véronique
Monsieur MONNOT Alain	
Monsieur PICHON Jean-François	
Madame PIGEON-MENZEL Véronique	
Madame ROUSSET Claude	
Monsieur TOURLONNIAS Damien	